



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 18 juillet 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation sécheresse et mesures de limitation des usages de l'eau

Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, a réuni ce jour l'observatoire de la ressource en eau en présence des représentants des différents usagers de l'eau, des collectivités territoriales et des services de l'État.

L'observatoire a pris acte de l'analyse de la situation hydrologique justifiant le déclenchement des mesures de restriction.

Bilan météorologique :

Le cumul des précipitations agrégées sur le département de septembre 2018 à juin 2019 est de 636,5 mm pour une normale de 829,7 mm, soit un déficit de 23,3 %. Pour cette période, c'est la 4^{ème} année la moins arrosée depuis 1975 après 1976 (-39,9 %), 1996 (-29,4 %) et 2017 (-28,7 %).

De même, pour cette même période, la température moyenne à Langres : 9,4 °C, est plus chaude que la normale de 1,5 °C. Cette période est la troisième la plus chaude depuis 1975 après 2007 (10,4 °C) et 2014 (9,5 °C).

Un nouvel épisode de canicule, sans précipitations, est annoncé la semaine prochaine.

L'indice d'humidité des sols est passé sous la médiane le 4 juin 2019 en raison de l'épisode de canicule et de la sécheresse pluviométrique de ces dernières semaines. Il continue de baisser pour atteindre la valeur de 0,34 le 14 juillet (médiane : 0,50) et se situe désormais sous le 1^{er} décile quotidien (0,37) mais loin de la valeur record de 1976 (0,13).

Situation hydrologique :

À la fin juin 2019, la situation restait à un niveau relativement satisfaisant pour la saison, avec cependant une forte tendance à la baisse des débits. Depuis lors, la persistance des températures élevées fait craindre dans les prochains jours une dégradation rapide de la situation.

Le niveau des lacs est satisfaisant pour cette période de l'année, avec des niveaux de remplissage supérieures à la moyenne sur 20 ans, hormis pour le lac de la Liez qui totalise un volume de 8,83 M m³ là où la moyenne sur 20 ans est de 10,75M m³, mais encore loin des records enregistrés (moyenne basse de 2 M m³).

Le débit des sources est à la baisse d'une manière générale.

En conséquence, Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne a décidé de placer l'intégralité du département **en seuil d'alerte**, afin de préserver au maximum la ressource en eau en limitant sa consommation.

Les conséquences du déclenchement du seuil d'alerte sont les suivantes :

Irrigation des cultures	Interdiction entre 11 h et 18 h A l'exception des systèmes d'arrosage aux goutte à goutte
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert à l'exception des trop-pleins de sources
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sport, jardins d'agrément et potagers	Interdiction entre 11 h et 18 h
Remplissage des plans d'eau	Interdiction excepté pour les activités commerciales
Lavage des véhicules	L'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules est interdit sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnières) et pour les organismes liés à la sécurité
Lavage des voies et trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction entre 11 h et 18 h
Remplissage des piscines	Interdiction sauf pour les chantiers en cours (hors piscines publiques, piscines d'établissements recevant du public et piscines d'hôtel)

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables si l'eau provient de réserves d'eau pluviale ou d'un recyclage.

Arrosage des golfs	Interdiction entre 8 h et 20 h. Tenue d'un registre hebdomadaire des prélèvements
--------------------	--

Par ailleurs, un dispositif de prévention des feux de forêt est activé, il porte sur :

- l'interdiction dans les bois et les forêts et jusqu'à une distance de 200 m de ceux-ci, de porter et allumer du feu. Cette interdiction concerne toutes personnes, y compris les propriétaires et les occupants de ces terrains ;
- l'interdiction générale de fumer dans les bois, forêts, plantations et reboisements.